



LA NOUVELLE ÉQUIPE MUNICIPALE

L'installation du nouveau conseil municipal s'est déroulée le 25 mai à la Salle Commune. Composé de 19 membres, le Conseil a procédé à l'élection du Maire et des adjoints dont le nombre a été défini par vote au nombre de 4.

Jean-Marie ROHMER a été élu Maire et sera accompagné dans ses fonctions par :

Jean-Luc WEBER, premier Adjoint, en charge des questions d'urbanisme (droit de préemption urbain, certificats d'urbanisme, permis de construire et d'aménager, déclarations préalables y compris pour les clôtures, lotissements, permis de démolir, modification ou révision du plan local d'urbanisme), de gestion et d'organisation autour du Comité de Gestion de la salle des fêtes et des sports, de préparation et d'étude des projets de grande ampleur, du suivi des travaux et des chantiers.

Céline CONTAL, deuxième Adjoint, en charge des matières suivantes : finances et budget, élections, gestion du personnel communal (hors agents techniques), action sociale, organisation des manifestations communales, festives et culturelles, communication, organisation des services des écoles, et l'embellissement de la commune.

Sébastien HARTMANN, troisième Adjoint, est délégué des fonctions liées à l'entretien du patrimoine immobilier et de sa rénovation, la gestion des agents communaux du service technique, la vie associative, le suivi des travaux et des chantiers, la sécurité/contrôle, et la vie culturelle.

Isabelle COUSIN, quatrième Adjoint, est mandatée pour remplir les fonctions liées à l'agriculture, la forêt et la chasse, l'organisation des services des écoles, la modification et la révision du plan local d'urbanisme, l'organisation des manifestations communales, festives et culturelles, la communication et l'embellissement de la commune.

Sans attendre, la nouvelle équipe s'est mise à l'œuvre, chacun s'investissant pleinement dans l'appropriation de ses nouvelles fonctions. Plusieurs travaux et projets sont d'ores et déjà engagés, à découvrir dans cette édition informative.

Nous leur souhaitons pleine réussite dans la réalisation de leurs missions !



De gauche à droite : Jean-Luc WEBER, Isabelle COUSIN, Jean-Marie ROHMER, Céline CONTAL et Sébastien HARTMANN

SONDAGE SUR L'ÉCLAIRAGE PUBLIC : EXPRIMEZ-VOUS !

Comme annoncé dans son programme électoral, le Conseil Municipal souhaite recueillir l'avis de la population sur la question de l'éclairage public, à travers la réalisation d'un sondage. Peut exprimer son avis, toute personne inscrite sur la liste électorale de Nordhouse. **Ce choix se justifie par la nécessité de réaliser un pointage des votants et de s'assurer d'un seul vote par personne.**

Trois solutions sont possibles pour vous exprimer :

1. Vous rendre à la mairie pour y remplir le questionnaire en toute confidentialité. Des permanences seront assurées **en complément des heures d'ouvertures habituelles** :
 - en semaine : du 22 juin au 3 juillet de 18h à 19h30
 - le samedi 27 juin : de 11h à 12h
2. Transmettre le questionnaire joint à une personne de confiance avec copie de la carte d'identité nationale
3. Renvoyer le questionnaire par mail (mairie@nordhouse.fr)

Après le 3 juillet 2020 à 19h30, le conseil municipal procédera au dépouillement, à la saisie et à la restitution des résultats.

PLACE DES ÉCOLES : UN MARCHÉ ALIMENTAIRE S'INSTALLE !



Afin de recréer une activité économique au cœur du village, et de mettre en avant les producteurs locaux, un marché hebdomadaire vous attend dorénavant **Place de l'École tous les jeudis de 17 h à 19h30**, à compter du **jeudi 25 juin 2020**.

Vous y trouverez un primeur, un boucher/charcutier/volailler, une pâtisserie, un fromager, une vente de paëlla à emporter, un apiculteur, un truckfood Burger et des produits de boulangerie ! Afin de préserver un cadre agréable et convivial, pensez à venir à pied ou en vélo de préférence ! Nous comptons sur tous les habitants pour faire vivre cette belle idée de terroir, et rester fidèles à tous les producteurs locaux présents pour vous ravitailler durant le confinement !

FAISONS RENAÎTRE LE PEDIBUS !

Le PEDIBUS, c'est quoi ? Un service d'accompagnement des enfants à l'école, par des parents disponibles, à pied ! Les enfants se rendent par leurs propres moyens aux arrêts PEDIBUS (repérables par des panneaux dans plusieurs quartiers du village), à heure fixe (déterminée selon les quartiers). Un parent bénévole les accompagne jusqu'à l'école.

Les enfants et l'accompagnateur sont équipés de gilet et/ou chasubles réfléchissantes. Les enfants inscrits sont dotés d'une carte PEDIBUS qui permet de les identifier auprès des accompagnateurs.

Attention: comme pour le bus, si l'enfant n'est pas à l'heure, le groupe partira sans lui ! Il n'y a qu'un seul passage du PEDIBUS à chaque arrêt ! Il devra alors se rendre à l'école par ses propres moyens et sous sa propre responsabilité.

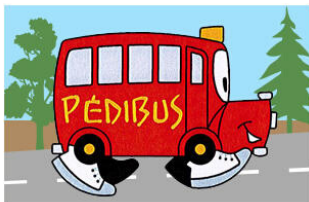


Pourquoi le PEDIBUS ? Pour développer l'entraide au sein de la commune, pour apprendre à se connaître, pour préserver l'environnement et éviter de multiplier les petits trajets en voiture, pour se réveiller ou se détendre grâce à une petite marche avant d'aller à l'école, pour désengorger les abords des écoles d'une circulation trop importante, etc.

Attention: pour être mis en place, il faut 3 enfants minimum par arrêt, et des accompagnateurs volontaires qui s'engagent pour toute l'année scolaire !

Foire aux questions

- Le Pedibus fonctionne-t-il s'il pleut ou s'il fait froid? Bien sûr! Nous n'allons pas nous décourager si facilement!
- Le Pedibus est-il payant ? Non c'est un service d'entraide gratuit, qui fonctionne grâce à des bénévoles.
- Faut-il s'inscrire en début d'année obligatoirement ? Oui ... et non! L'inscription est obligatoire car elle permet de savoir combien d'enfants il faut accompagner. Mais celle-ci pourra être faite en cours d'année aussi.
- Faut-il avoir des enfants scolarisés à l'école de Nordhouse pour être accompagnateur ? Non, bien sûr ! Il faut juste être disponible aux heures d'école (trajet Aller pour 8h).
- Un parent doit-il faire tous les trajets dans la semaine ? Non, une personne est désignée pour chaque jour de la semaine. En cas d'empêchement, un système de prévenance est mis en place afin d'assurer le trajet par un autre adulte.
- Le Pedibus passe-t-il le matin et l'après-midi ? Pour l'instant, le trajet du matin est notre objectif car c'est aussi à cette heure qu'il y a le plus de circulation. S'il y a un nombre suffisant d'accompagnateurs volontaires pour le trajet de 13h30, le projet pourra être étudié... De même, les retours ne sont pas prévu pour l'instant.



Accompagnateur, vous êtes intéressés ?
Parents, vous souhaitez inscrire vos enfants ?

Adressez-vous à la mairie d'ici au 21 août (tel : 03 88 64 80 90 ou mail : mairie@nordhouse.fr)

NOUVEAU SERVICE POUR LA SÉCURITÉ DES ÉCOLIERS DE NORDHOUSE

La commune souhaite faire appel à 2 à 3 volontaires contre rémunération afin d'assurer la sécurité des écoliers lors de la traversée des voies à forte circulation dans le village. Ce fonctionnement permettra de libérer plus de temps aux agents communaux pour remplir leurs missions.



Quand ? À partir de la rentrée scolaire 2020/2021, soit de septembre 2020 à début juillet 2021.

Durée et horaires: La sécurité doit être assurée à chaque entrée et sortie d'école, c'est-à-dire à 8h, 11h30, 13h30 et 16h.

Les volontaires doivent être présents 15 minutes avant l'heure fixée (pour les entrées) et 15 minutes après (pour les sorties) idéalement jusqu'à ce que tous les enfants aient quitté les écoles.

Le temps de présence sera compté sur la base de **30 minutes**.

Le principe: La sécurisation est faite les **lundi, mardi, jeudi, vendredi**, toute l'année sauf en période de vacances scolaires. Un contrat est signé entre la commune et le volontaire pour la période ci-dessus. Les volontaires doivent avoir 18 ans minimum. Les retraités sont bien sûr les bienvenus ! Chaque volontaire est doté d'un gilet réfléchissant. Son rôle est d'aider à la traversée des voies lorsque des enfants se présentent, seuls ou accompagnés.

Où ? 3 passages piétons sont à sécuriser : devant l'ancienne mairie (maison commune), devant l'école élémentaire (côté entrées/sorties de l'école), rue Verte (vers l'ancienne Coop/Proxi) éventuellement. Il faut donc un volontaire par passage.



Vous êtes intéressés ?

Adressez-vous à la mairie d'ici au 21 août (tél: 03 88 64 80 90 ou mairie@nordhouse.fr)

VACANCES SCOLAIRE D'ÉTÉ : LES JEUNES NORDHOUSIENS SONT SOLIDAIRES

Jeunes lycéens et retraités ... ce service intergénérationnel vous concerne !! Afin de développer les échanges et les services entre générations, la commune de Nordhouse propose de créer un service intergénéreux !

Le principe ? Mettre en relation les jeunes du village (à partir de 14 ans) disposant de temps libre avec les aînés ayant besoin d'un petit service ou d'une aide ponctuelle (qui ne dépassera pas une durée d'une heure).



Vous avez besoin d'une course à la pharmacie, à la boulangerie ? De balayer la cour ou encore de désherber votre jardin ? D'arroser les fleurs ou le jardin ? De comprendre l'utilisation de votre nouveau téléphone, tablette ou ordinateur ? De vous dépanner sur votre PC ? De déplacer des petits meubles ? D'avoir de l'aide pour préparer un gâteau, lire le journal, ou simplement envie de faire une partie de cartes ou une petite promenade accompagnée dans le village ? Les jeunes Nordhousiens peuvent être là pour vous aider ! Chacun d'eux, selon ses compétences, et ses disponibilités, pourra choisir quelle aide il souhaite apporter et combien de temps il veut y consacrer. Un accord de principe sera demandé aux parents et une charte sera signée afin de garantir une couverture assurantielle. Pour remercier nos courageux volontaires, une surprise leur sera réservée en fin d'été !

Après cette longue période de confinement, c'est une occasion de recréer des liens et de renforcer l'esprit d'entraide au sein du village !

Vous avez besoin d'un service ?

Adressez-vous à la mairie dès à présent et tout au long de l'été pour nous faire connaître vos besoins

Vous avez envie d'apporter votre aide ? Venez relever ce défi !

Adressez vous à la mairie pour nous faire connaître vos savoir-faire et vos disponibilités (tél: 03 88 64 80 90 ou mairie@nordhouse.fr)

"Si les jeunes ont besoin des aînés pour se construire, les aînés ont besoin des jeunes pour rester dans l'action."

CIVISME ET BIEN-VIVRE : QUELQUES RAPPELS

Bruits et nuisances sonores : Soyez respectueux de votre voisinage, en évitant les jeux autour et dans les piscines ainsi que les émissions sonores des postes de radios se trouvant dans les véhicules et sur les deux roues. **Sont interdits de jour comme de nuit, tous bruits causés sans nécessité susceptibles de porter atteinte à la tranquillité du voisinage et au repos des habitants.**

Uniquement du lundi au samedi de 7 h à 19 h et le dimanche et jours fériés de 9h à 12h, il vous est possible de réaliser vos travaux de bricolage ou de jardinage à l'aide d'outils ou d'appareils sonores (tondeuses à gazon, motoculteurs, tronçonneuses, perceuses...).

Propreté aux abords des habitations : Chaque habitant est invité à entretenir, balayer et désherber les trottoirs et caniveaux bordant leur lieu d'habitation (maisons ou collectifs).

Feux : N'oubliez pas que le brûlage des déchets verts (tontes de pelouses, branchages issus de la taille des arbres et arbustes, feuilles, etc.) est interdit par les règlements sanitaires départementaux. En cas de non-respect de cette interdiction, une amende pouvant aller jusqu'à **450 €** peut être imposée.

Divagation des animaux : La divagation d'animaux sur la voie publique n'est pas admise. Tout chien notamment, doit obligatoirement être tenu en laisse faute de quoi son propriétaire s'expose à une verbalisation d'un montant de **75 €** ainsi que la mise en fourrière de son animal s'élevant à **100 €**.

COVID - 19 : MISE À DISPOSITION DES MASQUES LAVABLES ATTRIBUÉS PAR LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU BAS-RHIN

La commune de Nordhouse a réceptionné la seconde dotation de masques lavables achetés par le Conseil Départemental 67. Afin de ne pas vous imposer d'heure de distribution et de vous laisser profiter du déconfinement, vous pouvez les retirer directement aux heures d'ouverture de la mairie.



Nous vous invitons à profiter des heures de permanence pour vous rendre à la mairie et exprimer votre choix concernant les horaires de l'éclairage de nuit. Pour les personnes ne pouvant se déplacer, merci de contacter la mairie qui se chargera de les apporter à domicile. La signature de l'un des membres du foyer sera demandée lors de la remise qui correspondra à la dotation pour l'ensemble du foyer.

FÊTE DU 14 JUILLET : ANNULATION

Après avoir échangé avec les communes environnantes, le Conseil Municipal a décidé de ne pas organiser le traditionnel feu d'artifice du 14 juillet, ne souhaitant pas créer de rassemblement dont le nombre est difficilement maîtrisable. Merci de votre compréhension.

BIBLIOTHÈQUE COMMUNALE : POURSUITE DU SERVICE SUR RENDEZ-VOUS DURANT L'ÉTÉ

La bibliothèque est accessible à ceux qui voudraient restituer ou emprunter des ouvrages, uniquement sur rendez-vous et dans le respect des règles sanitaires. Si les conditions sont favorables, la bibliothèque reprendra ses horaires d'ouverture habituels en septembre.

Si envie de lecture, contactez les bénévoles habituels aux numéros suivants : 06 82 61 99 57 (Mme Nothisen) ou 06 70 60 19 65 (Mme Adam) ou 06 89 24 71 39 (Mme Hattermer).



HEURES D'ACCUEIL DU PUBLIC À LA MAIRIE

La mairie est ouverte de 8h à 12h du lundi au vendredi. Le public est accueilli de 17h à 20h le jeudi, et de 8h à 11h le samedi. Votre Maire vous reçoit sur rendez-vous le samedi matin de 8h à 12h, et les adjoints selon leurs disponibilités, sur rendez-vous.

Tél : 03 88 64 80 90 / Mail : mairie@nordhouse.fr

**Toute l'équipe vous souhaite un bel été !
Prochaine édition dans un format plus complet à l'automne.**